

Appel à candidature 2024-2025

Hébergement d'associations et d'activités à l'Espace associatif et culturel (EAC)

Date limite de candidature : 2 septembre 2024

Vous souhaitez vous investir dans la vie associative et culturelle du Campus et bénéficier d'espaces partagés à l'Espace associatif et culturel (EAC) pour vos activités ?

Le Campus Condorcet met à disposition des espaces partagés de l'EAC à titre gratuit pour l'année universitaire 2024-2025. À un premier appel lancé en juin 2024, un second appel suivra fin 2024 pour permettre aux nouveaux arrivants de proposer des activités.

L'appel est ouvert aux activités récurrentes d'associations et de collectifs composés d'étudiants, de résidents et de riverains du campus ou qui en sont la cible principale. Pour les activités ponctuelles, merci d'écrire directement à vi-campus@campus-condorcet.fr.

Espaces soumis à l'appel

- 5 bureaux partagés dans l'aile nord du 1^{er} étage de l'EAC
- Créneaux hebdomadaires pour des activités dans la salle polyvalente de l'EAC
- Espace de stockage dans la réserve partagée de l'EAC
- Durée des conventions : jusqu'au 29 août 2025

Critères d'évaluation des demandes

- Animation de la vie de campus
- Réponse à des besoins identifiés sur le campus : solidarité, écologie, prévention, sport, etc.
- Ouverture des activités (activités inter-établissement, lien avec le territoire, diversité des publics)

Engagement des lauréats

- Présence dans les espaces mis à disposition aux créneaux demandés.
- Respect du règlement intérieur du site d'Aubervilliers (annexe n°1).
- Fournir un bilan annuel des activités et, pour les associations, un rapport moral et financier.

Documents à fournir

- Une lettre d'intention, présentant le projet, les besoins et l'apport aux résidents et aux riverains
- Le formulaire de candidature rempli (annexe n°2) ;
- Pour les associations :
 - Statuts
 - Procès-verbal de la dernière assemblée générale en date
 - Composition du bureau de l'association
 - Récépissé préfectoral de déclaration de création de l'association
 - Récépissé préfectoral de la dernière déclaration de modification de l'association à jour des membres du bureau

Calendrier

- Début juillet 2024 : lancement de l'appel à candidatures
- 2 septembre : clôture de l'appel
- 10 septembre : proposition de planning aux associations après examen de toutes les demandes et sous réserve de la décision finale
- 19 septembre : consultation du comité de site
- Fin septembre : communication des résultats aux lauréats et préparation des conventions
- Mi-octobre : Installation et début des activités
- Début avril 2025 : Appel à candidatures pour l'année 2025-2026

Processus de sélection

Consultation du comité de site avant décision du Président de l'EPCC.

Pour les lauréats, documents à fournir pour la signature de la convention d'occupation

- Pour les associations :
 - Attestation d'assurance de protection civile de l'association
- Collectifs :
 - État civil pour chacun des porteurs mentionnés dans la convention
 - Attestation d'assurance civile individuelle pour chacun des porteurs mentionnés dans la convention
 - La carte étudiante ou le certificat de scolarité de l'année universitaire en cours pour les étudiants.

